

# ACTION URGENTE

## LIBÉRATION DE LA FEMME D'UN MILITANT

**Aux Émirats arabes unis, la Sûreté de l'État a libéré Aisha Ibrahim al Zaabi, épouse du militant Mohamed Saqer al Zaabi. Arrêtée le 10 janvier à un poste de contrôle sur la frontière avec Oman, elle avait été incarcérée sans pouvoir contacter ni sa famille ni un avocat.**

Aisha Ibrahim al Zaabi a été libérée. Elle avait été arrêtée le 10 janvier à un poste de contrôle sur la frontière avec Oman et placée en détention dans un lieu inconnu. Les agents de la Sûreté de l'État n'ont présenté aucun mandat d'arrêt. Ils ont confisqué son téléphone mobile, son passeport et celui de son petit garçon. Elle a été détenue au secret et soumise à des interrogatoires pouvant durer jusqu'à huit heures au sujet des activités militantes de son mari. Présentée le 14 janvier au procureur de la Sûreté de l'État, elle a subi un nouvel interrogatoire avant d'être relâchée. On ne lui a pas dit si elle avait été inculpée d'une infraction.

Aisha Ibrahim al Zaabi et ses cinq enfants avaient été empêchés, en 2012, d'embarquer sur un avion à l'aéroport international d'Abu Dhabi et on leur avait indiqué qu'ils figuraient sur une liste de personnes qui n'avaient pas le droit de quitter le territoire des Émirats arabes unis.

C'était la première fois que les autorités des Émirats arabes unis, non contentes d'empêcher les familles de prisonniers de quitter le pays, ont arrêté une personne qui tentait de sortir du territoire.

Amnesty International considère que l'arrestation et la détention d'Aisha Ibrahim al Zaabi ont eu pour but de la harceler et de l'intimider ainsi que toute sa famille, tout en réduisant au silence Mohamed Saqer al Zaabi, qui s'est exprimé haut et fort au sujet des violations des droits humains aux Émirats arabes unis.

Mohamed Saqer al Zaabi, ancien procureur général et dirigeant de l'Association des juristes des Émirats arabes unis, jugé en son absence par la Cour suprême fédérale d'Abou Dhabi, a été reconnu coupable le 2 juillet 2013 d'infractions mal définies relatives à la sécurité nationale, à l'issue d'un procès inique mettant en cause 94 personnes, dont des avocats, des juges, des universitaires et des militants étudiants. Plusieurs des accusés étaient des prisonniers d'opinion. Ce procès collectif a bafoué les normes internationales en matière d'équité.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 8/14. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/en/library/info/MDE25/003/2014/en>

Nom : Aisha Ibrahim al Zaabi  
Femme

Informations complémentaires sur l'AU 8/14 (MDE 25/004/2014, 22 janvier 2014)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

